

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

AMENDEMENT

N ° AS820

présenté par

Mme Lorho, M. Bentz, M. Casterman, M. Monnier, Mme Sicard, Mme Dogor-Such et Mme Pollet

ARTICLE 9

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« le médecin ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement entend exclure les médecins de l'administration de la substance létale. Le serment d'Hippocrate proscrit toute provocation de la mort de la part des médecins.